**Déclaration des personnels du lycée …………………………………………………….**

Les personnels du lycée ……………………………………. de …………………………..............., réuni-es le …………………… en Heure d’Information Syndicale affirment leur opposition aux projets de réforme de l’éducation engagés depuis plusieurs mois, que ce soit la réforme de la voie professionnelle ou celle dite du « choc des savoirs ». **Par ces nouvelles mesures, le gouvernement entend faire perdurer un système éducatif qui empêche l’émancipation et la réussite de l’ensemble de la jeunesse, quelle que soit sa condition.**

L’instauration des groupes de niveau au collège, la mise en place de la classe « prépa lycée » pour les élèves ayant échoué au brevet, la suppression de 170h de cours pour les lycéen-nes de la voie professionnelle, l’instauration d’un bac pro à deux vitesses avec le parcours différencié en fin de terminale et la fin du droit à la poursuite d’études pour tou-tes avec Parcoursup constituent une régression historique pour les jeunes. Une partie significative d’entre elles et eux va tout simplement subir une sortie précoce du système scolaire et une entrée dans le giron du monde de l’entreprise qui ne correspond ni à leur besoin d’épanouissement, ni à leur nécessaire formation culturelle. **Nous dénonçons le retour du travail dès la fin du collège et la généralisation de l’apprentissage qui l’accompagne.**

Nous revendiquons un plan massif d’investissement dans le service public d’éducation pour que les élèves puissent s’épanouir et avoir le temps d’apprendre ; une revalorisation massive de l’ensemble des personnels, la titularisation des contractuel-les et la création d’un véritable statut pour les AED et les AESH ; la rénovation du bâti et du parc informatique qui ne cessent de se dégrader ; l’abrogation de la réforme Blanquer, et l’abandon des réformes du lycée professionnel et du collège.

Pour ces raisons, **nous nous prononçons pour la grève le mardi 19 mars prochain, et nous sommes favorables à la reconduction de ce mouvement les journées suivantes**, jusqu’à l’obtention de nos nécessaires revendications pour un service public d’éducation de qualité et ouvert à toutes et tous.